ASSEMBLÉE NATIONALE

30 juin 2021

PROTECTION DES ENFANTS - (N° 4264)

Retiré

SOUS-AMENDEMENT

N º AS503

présenté par
M. Gérard

à l'amendement n° AS|390 de Mme Provendier

ARTICLE 13

Compléter le deuxième alinéa par les mots :

« et les associations d’adoptés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent sous-amendement propose d’ajouter les associations d’adoptés.